

Séance du conseil municipal du 17 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf le dix-sept avril, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'YVILLE-SUR-SEINE, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Mme BIENFAIT-LOISEL Nadine, Maire.

Etaient présents : GUILMOT Jean-Pierre, SOMMELLA Hélène, DECHAMPS Catherine, LE GALLO François, BAUDIN Marie-Thérèse, LARCHEVEQUE Marc, CHERON Dominique.

Etaient absents excusés : WEBER François et DECAUX Nicolas

Secrétaire de séance : Hélène SOMMELLA

Vote des taux d'imposition 2019 des 3 taxes directes locales délib n°14

le conseil municipal décide de reconduire les taux de fiscalité directe votés en 2018, soit :

Taxe d'habitation : 10,02

Foncier bâti : 21,00

Foncier non bâti : 33,06

Le produit fiscal attendu s'élève à 87 221 €

Révision des loyers des maisons communales délib n°15

Le conseil municipal a souhaité revoir à la baisse le montant des loyers de chaque maison en appliquant une réduction de 20 %.

Adresse du bien loué	Montant actuel en € au 1/04/2019	Montant révisé en € applicable au 1/05/19	Locataires
Maison 27 rue de l'église	363,77	291,02	MALMAISON
Maison 421 rue du village	697,57	558,06	LAURENT/NOEL
Maison 448 rue du village	765,70	612,56	VASSELIN/LEJEUNE

La révision des loyers est votée à l'unanimité des membres présents à compter du 1^{er} mai 2019.

Autorisation permanente et générale de poursuites délib n°16

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents,

De donner autorisation à Madame Myriam RUFFE, Responsable de Centre des Finances Publiques de DUCLAIR à recourir, envers les redevables défaillants, aux oppositions à tiers détenteur (employeurs, banques, notaires, CAF, etc.) et aux différentes procédures civiles d'exécution (saisie des rémunérations, saisie-attribution CAF, saisie mobilière, saisie attribution de créances, etc.) **sauf la procédure de vente**, sans solliciter son autorisation préalable pour tous les titres et pour tous les budgets de la collectivité.

Cette autorisation est valable pour toute la durée du mandat actuel.

Choix du modèle de tracteur tondeuse délib n°17

le conseil municipal décide de retenir le devis de l'entreprise AUBER de Thiertreville pour un tracteur tondeuse autoportée coupe frontale de marque ISEKI SF224HDI37VR avec bac de ramassage de 950 litres, cylindrée 1123 cm³, direction assistée hydrostatique, kit mulching, largeur de coupe 137 cm, moteur diesel 24 cv pour un montant total de 20 000 € HT, auquel s'ajoute les frais d'immatriculation pour 84,96 € HT. L'ancienne tondeuse ISEKI sera reprise pour un montant de 4500 €.

Choix du type de clôture pour l'aire de jeux / Demande de subvention FAA et FISC délib n°18

Pose d'une clôture en bois traité autoclaves classe 4 pour une hauteur de 1m au sol pour sécuriser la plaine de jeux.

Les travaux seront réalisés par l'entreprise AC Paysages d'Yville pour un montant de 11 715 € HT une subvention sera demandée auprès de la Métropole Rouen Normandie dans le cadre du FSIC (fonds d'aide aux investissements soit 2 343 € HT correspondant à 20 % des travaux hors taxe).

Travaux à l'atelier communal/escalier et pignon délib n°19

Dans le cadre de l'entretien du patrimoine bâti de la commune, il convient de poursuivre les travaux de mise en sécurité de l'atelier municipal en renforçant le pignon d'une part et en changeant l'escalier meunier du hangar qui compte tenu de son état délabré est une menace en matière de sécurité pour le personnel.

Les travaux seront réalisés par l'entreprise l'Artisan du Bâtiment de Caumont pour un montant de :

- Escalier de meunier : 3390 € HT.
- Pignon : 14900 € HT.

Aménagement et travaux de terrassement/chemin communal desserte incendie au port

Un autre devis va être demandé afin de recouvrir une surface moindre concernant l'accès à la desserte incendie sur le chemin communal.

Subvention allouée à la restauration de l'église Notre Dame de Paris suite à la demande de l'association des Maires de France

Le conseil municipal ne s'est pas prononcé et décide de reporter sa décision

Impayés 2016 Syndicat du collège de Duclair. délib n°20

Mme le Maire fait part du courrier reçu de Mme Ruffe trésorière de Duclair le 1^{er} avril concernant 2 impayés au titre de l'année 2016 par le Syndicat du CES de Duclair près de la Métropole.

La métropole avait envoyé en mars 2016 des titres pour paiement au Syndicat pour la somme totale de 64 578 € correspondant à des frais de transports scolaires.

Le syndicat étant dissous depuis le 31 décembre 2017, cet impayé reste donc à la charge des communes ex membres dont le montant sera réparti et calculé au prorata du nombre d'habitants.

La commune d'Yville sera redevable d'une somme de 2071,34 € puis d'une autre de 45,98 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de prendre en charge les frais d'impayés.

Contrat de prestation pour mise en place du plan communal de sauvegarde. délib n°21

Le plan communal de sauvegarde (PCS) est un instrument de planification et d'organisation communale qui a pour objectif d'anticiper les situations dangereuses afin d'assurer la protection et la mise en sécurité de la population.

Le PCS est un outil opérationnel qui se décline en cinq phases

- Evaluation et diagnostic des risques
- Organisation pour une gestion globale de la crise
- Formation du personnel et des acteurs locaux impliqués dans la crise
- Information à la population
- Exercices de simulation.

Approbation à l'unanimité pour retenir la société Gerisk de Voiron (Isère) pour un devis de 3176 € HT comprenant :

- Réalisation du plan de communal de sauvegarde 2490 HT
- Frais de déplacement 686 HT (1400 km)

Décisions modificatives budgétaires délib n°22

Le Conseil Municipal, décide de voter les modifications budgétaires comme suit :

Dép fonct 6574	Subventions	Comité des fêtes / armada	-2000 €
Dép fonct 6748	Subvention exceptionnelle	Comité des fêtes / armada	+2000 €
Dép fonct 6247	Transports collectifs	Métropole/ ex Synd CES duclair	+2500 €
Dép fonct 6532	Frais mission	élus	+2000 €
Dép fonct 611	Prestations de services	Plan communal de sauvegarde et divers	+5000 €
Dép fonct 61521	Entretien terrains	Fossés communaux	+20000 €

Modification des statuts de la Métropole Rouen Normandie. délib n°23

Cette modification statutaire vise à clarifier les statuts de la Métropole suite aux évolutions législatives et à sécuriser les statuts des syndicats de bassins versants auxquels elle appartient mais n'emporte pas de nouveaux transferts de compétences des communes membres de la Métropole.

En substance, l'article 5-2 des statuts de la Métropole relatif aux compétences facultatives est modifié par l'adjonction des missions suivantes, complémentaires à l'exercice de la compétence Gémapi :

- **La contribution à la lutte contre les ruissellements et l'érosion (en référence au 4° de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement),**
- **La contribution à la lutte contre les pollutions diffuses des masses d'eaux et la lutte contre les pollutions ponctuelles des milieux naturels récepteurs (en référence au 6° de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement),**
- **La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques (en référence au 11° de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement),**
- **L'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que la gestion et la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques (en référence au 12° de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement).**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la Métropole ci-annexée.

Avis de la commune sur le projet de PLU arrêté en conseil métropolitain le 28 février 2018. Délib n° 24

le conseil municipal décide d'émettre un avis favorable sur le projet de PLU arrêté de la Métropole Rouen N^{die}. Celui-ci est consultable sur le site de la métropole.

Avis sur le projet d'extension de la carrière CEMEX d'Anneville-Ambourville. délib n° 25

Une enquête publique aura lieu du 26 avril au 27 mai 2019 inclus à Anneville Ambourville portant sur la demande d'autorisation présentée par la société CEMEX Granulats pour un projet d'extension et de modification des conditions de remise en état d'une carrière de matériaux alluvionnaires située à Anneville. Le conseil municipal d'Yville décide de ne pas s'opposer au projet d'extension de la carrière CEMEX.

Désignation du représentant et du suppléant au comité de pilotage Natura 2000 « boucles de la Seine Aval ». délib n° 26

Mme le maire informe que le comité de pilotage du site Natura 2000 « Boucles de la Seine Aval » se réunira prochainement afin de procéder au vote du prochain maître d'ouvrage du site, étant donné que le mandat du Parc Naturel Régional des boucles de la Seine Normande » arrive à expiration.

La commune d'Yville étant concernée, La direction régionale de l'environnement et de l'Aménagement demande au conseil municipal de procéder à l'élection d'un représentant et d'un suppléant.

Après en avoir délibéré, - M. Dominique CHERON est désigné titulaire.

- - Mme Hélène SOMMELLA est désignée suppléante.

Délégations au Maire. délib n°27

Considérant que qu'il y a intérêt en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Madame le maire l'ensemble (ou une partie) des délégations prévues par l'article L2122-22 du CGCT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Décide :

Le maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal :

- 1) De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 2) De passer les contrats d'assurances ;
- 3) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 4) De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par l'assemblée ;
- 5) D'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 6) De l'exercice d'actions en justice au nom de la commune ou la défense de la commune dans les intentions intentées contre elle * ;
- 7) Du renouvellement, au nom de la commune, de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Prendre acte que le maire rendra compte à chaque réunion de conseil municipal de l'exercice de cette délégation

Contrat prestation avec la fanfare des Sapeurs Pompiers du Trait pour la fête locale Saint-Louis 2019. Délib n°28

Le conseil Municipal autorise Madame le maire à signer le contrat de prestations de services pour une messe en musique « avec l'Amicale des sapeurs-pompiers du Trait « section musique » le dimanche 25 aout 2019 jour de la fête locale Saint-Louis. Le montant s'élève à 300 euros.

Questions diverses.

Composition du bureau de vote / scrutin du 26 mai 2019 élections européennes.

De 8h à 11h : CHERON Dominique; SOMMELLA Hélène

De 9h à 11h : WEBER François.

De 11h à 13h : BAUDIN Marie-Thérèse ; LARCHEVEQUE Marc

De 13h à 16h : DECHAMPS Catherine ; GUILMOT Jean-Pierre

De 16h à 17h : DECAUX Nicolas ; BIENFAIT-LOISEL Nadine ; BIENFAIT Stanley

De 17h à 18h : BIENFAIT-LOISEL Nadine ; BIENFAIT Stanley

Fin de la séance à 23h00